



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agence pour l'enseignement du français à l'étranger

Question écrite n° 110146

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'audit décidé par le Gouvernement sur les missions, organisations et compétences de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE). Parmi les recommandations formulées, les rapporteurs proposent notamment de permettre à l'AEFE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets immobiliers réalisés dans le cadre de sa mission de service public d'éducation. Aussi, il souhaiterait connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport de la mission d'audit de modernisation sur les compétences immobilières de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), produit en juin 2006, comporte effectivement parmi ses recommandations, dont le ministre des affaires étrangères a souligné la pertinence, la possibilité pour l'AEFE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets immobiliers réalisés dans le cadre de sa mission de service public d'éducation. Cette proposition, qui implique la modification du décret n° 2003-1288 du 23 décembre 2003, modifié par le décret du 19 mai 2005, est actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110146

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11705

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1759